

N/REF : 16/08/2024 8H35 C:000053 I:02479
V/REF : AC/B99084
V/Email reçu le Vendredi 16/08/2024 a 8H35

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. BEM
IMMEUBLE : DEUX CHENE - BEM
3, RUE MICHEL GERARD
.
35200 RENNES

Rennes, le 09 Septembre 2024

Référence Marché : 020012-PBS-001-Lot 8 Poterie
LOCALISATION : ALLEE 3 GERARD - MME DELAHAIE 06 02 96 08 87
1ER ÉTAGE - PORTE 107
MOTIF : REDUCTEUR DE PRESSION SUR LE RESEAU EF QUI NE FONCTIONNE PLUS (FILET D'EAU)
Donneur d'ordre : Mme A JUDAIS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 16/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
DÉPOSE RÉDUCTEUR DE PRESSION
FOURNITURE ET POSE RÉDUCTEUR DE PRESSION
REMISE EN EAU
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 16/08/24 a 17H26 Mme A JUDAIS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBS015-Rempl.	réducteur de pression	1	80,97
				80,97
		TOTAL H.T.		80,97
		T.V.A. a 10,00%		8,09
		TOTAL T.T.C.		En EURO 89,06

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.